



**AS/Per (2021) PV 02**  
21 juin 2021

## **Commission permanente**

### **Procès-verbal**

de la réunion tenue par vidéoconférence

**le vendredi 28 mai 2021**  
**de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30**

## 1. OUVERTURE DE LA REUNION

**M. Rik Daems**, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion de la Commission permanente à 10 heures.

## 2. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. LEVENTE MAGYAR, MINISTRE ADJOINT, SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE DE LA HONGRIE, PRESIDENCE HONGROISE DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf (2021) 8

CM/Inf (2021) 9

**Le Président** souhaite la bienvenue à M. Magyar et l'assure du soutien de l'Assemblée dans la réalisation des objectifs de la présidence hongroise.

**M. Magyar** regrette que l'évènement qui ouvre la présidence hongroise du Comité des Ministres se tienne en vidéoconférence compte tenu de la situation épidémiologique. La Hongrie a bien répondu aux défis posés par la covid-19 en achetant la quantité nécessaire de doses de vaccins, qu'ils soient produits par des laboratoires de l'Est ou de l'Ouest. Grâce aux décisions opportunes, la Hongrie a pu abandonner depuis le dimanche précédent le port du masque dans les espaces publics en plein air.

Les dernières statistiques hongroises ont clairement montré que la vaccination est la seule solution à long terme à la pandémie de covid-19. La question des vaccins est, et restera, une question de santé et non pas un dilemme politique. Dans des moments aussi critiques, la protection de la santé et des vies humaines doit primer sur les considérations politiques, en particulier géopolitiques. La pandémie a gravement affecté la santé mentale de la population et les économies des États membres du Conseil de l'Europe. Au cours de plus de soixante-dix ans d'existence, le Conseil de l'Europe, en tant qu'organe international influent, a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de flexibilité face aux évolutions de l'Europe, et notamment aux changements historiques sans précédent qui ont eu lieu au cours des dernières décennies. Une coopération étroite doit être encouragée dans le contexte de « l'après covid-19 ».

En prenant la relève de l'Allemagne à la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la semaine précédente, le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, M. Szijjártó, a souligné l'importance du Conseil de l'Europe comme organisation internationale qui encourage le dialogue entre l'Est et l'Ouest. Ce dialogue est nécessaire plus que jamais face aux nombreuses expériences et aux conséquences catastrophiques d'un conflit entre les forces de l'Est et de l'Ouest. Pour la Hongrie, le Conseil de l'Europe a toujours été un point de référence international majeur. Elle a été le premier pays de l'ancien bloc de l'Est à rejoindre le Conseil de l'Europe en 1990, peu après les importants changements politiques intérieurs. Les outils du Conseil de l'Europe ont servi de lignes directrices efficaces pour consolider la stabilité démocratique en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles. C'était un moyen important de réaffirmer la souveraineté nationale après quarante ans de communisme. La Hongrie soutient fermement le travail effectué par l'Organisation dans le domaine de l'État de droit et des droits de l'homme, en mettant l'accent sur la protection et la promotion des droits des minorités nationales, en particulier dans le bassin des Carpates. Cela correspond clairement aux objectifs de la politique étrangère hongroise visant à créer un dialogue fructueux entre l'Est et l'Ouest.

La Hongrie assume la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour la deuxième fois depuis son adhésion à l'Organisation il y a trente ans. Conformément à la Déclaration de Budapest « Pour une grande Europe sans clivages » adoptée à la fin de la première présidence du Comité des Ministres en 1999, la Hongrie continue de croire que le Conseil de l'Europe est « l'institution politique par excellence en mesure de réunir, sur un pied d'égalité et dans des structures permanentes, tous les pays de la Grande Europe ».

L'Assemblée nationale hongroise a adopté une déclaration politique détaillée concernant la présidence hongroise du Comité des Ministres en 2021 dans laquelle elle apporte son soutien aux priorités de la présidence et au travail de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La présidence sera résolument axée sur la dimension parlementaire du Conseil de l'Europe et c'est dans cet esprit qu'elle poursuivra la consolidation de la stabilité de l'Europe fondée sur des institutions démocratiques. Elle cherchera à renforcer la cohésion politique, juridique, sociale et culturelle du continent et combattra certains facteurs de division que constituent l'intolérance – qu'elle soit politique, culturelle ou religieuse – et la discrimination à l'égard des minorités.

La présidence hongroise se concentrera plus particulièrement sur cinq thèmes : la promotion de la protection effective des minorités nationales ; le dialogue interreligieux ; les droits des enfants, la participation des jeunes et l'intégration des Roms ; les défis technologiques ; et les défis environnementaux. Ces thèmes couvrent des domaines d'une grande importance pour le Gouvernement hongrois, mais ils correspondent également aux

défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée. Il est essentiel de renforcer la coopération avec les pays voisins. En 2021-2022, la Hongrie sera également présidente du groupe de Visegrád. Le programme de la présidence du groupe de Visegrád présente des synergies avec les priorités de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe : la protection de l'environnement est un lien solide qui pourrait relier les deux présidences.

En réponse à **M. Zingeris** qui s'interroge sur les actions à entreprendre à la suite de l'atterrissage forcé d'un vol commercial organisé par les autorités du Bélarus et l'arrestation de Roman Protasevich et Sophia Sapega, **M. Magyar** rappelle que la Hongrie est d'ordinaire en faveur d'un dialogue et est univoque quant à l'effet ambigu des sanctions imposées contre certains pays. Toutefois, les développements récents sont un sujet de préoccupation et le ministre hongrois des Affaires étrangères s'est joint à toutes les réactions internationales relatives à cet acte.

Suite aux remarques de **M. Schwabe** concernant l'action de la présidence pour soutenir l'autorité du système des conventions du Conseil de l'Europe, qui passe par la nécessité de s'assurer de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et par l'adhésion aux conventions, y compris la Convention d'Istanbul, **M. Magyar** rappelle que la Hongrie est signataire de la Convention d'Istanbul. Toutefois, un nombre d'événements ont conduit au contexte actuel qui ne permet pas sa ratification, une situation qui pourrait évoluer à l'avenir.

A la question de **M. Kox** sur la prise en compte de la contribution de l'Assemblée à l'élaboration du Cadre stratégique du Conseil de l'Europe, adopté lors de la 131<sup>ème</sup> session ministérielle le 21 mai, **M. Rusz**, Représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, souligne que la contribution de l'Assemblée a été examinée et reprise dans les décisions politiques adoptées le 21 mai. Le Comité des Ministres examinera, lors sa réunion du 2 juin, la suite à donner à la décision sur le Cadre stratégique.

**M. Yildiz** se dit prêt à apporter le soutien de la délégation parlementaire turque à la présidence hongroise dans la réalisation de ses objectifs, en particulier ceux concernant la protection de l'environnement. La mer Noire et le Danube font les frais des différentes pollutions des voies navigables. **M. Magyar** rappelle que la politique de la Hongrie est centrée à la fois sur la croissance économique et la création d'emplois mais aussi sur la protection de l'environnement. Cette politique appelle un cadre européen pour le développement durable. La présidence hongroise souhaite promouvoir la Convention européenne du paysage qui va bientôt s'ouvrir à la signature aux États non membres du Conseil de l'Europe. Les paysages reflètent les décisions et les choix des personnes ; c'est pourquoi les politiques des États membres en termes de paysages doivent faire l'objet d'une attention particulière. Plusieurs événements organisés par la présidence hongroise pour promouvoir le droit à un environnement sain offriront une excellente opportunité pour promouvoir une synergie entre les différentes structures de l'Organisation qui travaillent sur ce sujet. La pollution des rivières fait partie de l'agenda politique de la Hongrie car le pays se situe en aval du bassin recevant de nombreuses rivières ayant leur source dans d'autres pays. Par conséquent, la pollution des eaux en amont est un sujet de préoccupation pour la Hongrie qui maintient un dialogue régulier avec ses voisins. Toute assistance du Conseil de l'Europe sera bienvenue.

En réponse à **Mme Mezentseva** qui s'interroge sur l'action de la présidence hongroise face aux menaces numériques dont les « fake news », **M. Magyar** rappelle d'abord l'action du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la cybercriminalité. La résolution 74/247 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui institue un comité intergouvernemental spécial d'experts chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles risque de se traduire par une division accrue de la communauté internationale. Une convention sur la cybercriminalité – la Convention de Budapest – existe déjà. Elle a été adoptée il y a vingt ans et reste toujours une référence qui fournit les normes solides pour les 65 États parties dont 21 États non membres du Conseil de l'Europe. Les efforts au niveau international, indispensables pour lutter contre la cybercriminalité, doivent porter sur la mise en œuvre et le développement de la Convention de Budapest, notamment son deuxième protocole additionnel qui sera finalisé en 2021. Le Conseil de l'Europe est prêt à collaborer avec les États-Unis et les Nations Unies pour s'assurer que le futur traité contienne des garanties solides en matière de droits de l'homme et la prééminence du droit et qu'internet restera une place ouverte et libre. Les « fake news » et la propagande malveillante sont un défi auquel sont confrontés plusieurs États. Aucune action globale n'existe à l'heure actuelle et les mesures sont adoptées individuellement par chaque État. Actuellement la Hongrie n'a pas de législation en la matière ; il s'agit d'un sujet délicat car il est nécessaire de veiller à la fois à la défense des intérêts nationaux sans mettre en péril le droit à la liberté d'expression.

**Le Président** remercie **M. Magyar** et l'assure de la volonté de poursuivre une collaboration étroite entre les deux organes statutaires pour maintenir un dialogue politique fructueux. Les priorités de la présidence, en particulier la protection de l'environnement et la protection des minorités, font également l'objet de toute l'attention de l'Assemblée.

### 3. VERIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 15297

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de l'Allemagne, d'Andorre, du Danemark, de Saint-Marin et de l'Ukraine.

### 4. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2021) 05 et Addendum

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations de l'Allemagne, d'Andorre, du Danemark, de la Géorgie, de Saint-Marin et de l'Ukraine, ainsi que dans la composition de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), au titre du Groupe des Socialistes, Démocrates et Verts, du Groupe du Parti populaire européen et du Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique, et la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Groupe du Parti populaire européen.

*(Mme Trisse, Vice-présidente de l'Assemblée, remplace le Président au fauteuil présidentiel)*

### 5. DEMANDES DE DEBAT D'ACTUALITE (SELON L'ARTICLE 53 DU REGLEMENT)

**La Présidente** informe la Commission permanente que deux demandes de débat d'actualité ont été présentées sur « L'arraisonnement par les autorités du Bélarus, le 23 mai, du vol commercial FR4978 et l'arrestation de Roman Protasevich » et sur « Il est urgent de relancer le processus de paix au Proche-Orient et de prévenir une reprise des violences ». Lors de sa réunion la veille, le Bureau de l'Assemblée a décidé de recommander la tenue de ces débats d'actualité et a désigné, respectivement, M. John Howell et M. Piero Fassino en tant que premiers orateurs.

Il n'y a pas d'opposition et il en est ainsi **décidé**.

### 6. ORDRE DU JOUR

La Commission permanente **adopte** l'ordre du jour révisé (AS/Per (2021) OJ 02 rev4).

### 7. DEBAT D'ACTUALITE – IL EST URGENT DE RELANCER LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT ET DE PREVENIR UNE REPRISSE DES VIOLENCES

**M. Fassino** ouvre le débat en soulignant la gravité de la crise qui a creusé un sillon encore plus profond de rancœur, de haine et d'esprit de vengeance entre les Israéliens et les Palestiniens et a accru le manque de confiance entre les parties. La confrontation qui a duré 11 jours a coûté la vie à 261 personnes, dont 249 Palestiniens et 13 Israéliens. 2000 Palestiniens et 400 Israéliens ont été blessés. Le Hamas a lancé 4 600 roquettes sur Israël et 1 500 bâtiments dans la bande de Gaza ont été détruits. Les accords signés par Yasser Arafat and Yitzhak Rabin à Washington il y a vingt-cinq ans et le processus de paix ont été remis en cause. Une nouvelle tentative d'expulsion de familles palestiniennes qui ont coïncidés avec les dates symboliques marquant l'entrée de l'armée israélien à Jérusalem le 14 mai 1948 et la commémoration de la Nakba, ont provoqué la résurgence de la violence et des hostilités qui ont suivi.

Le premier élément défavorable est la longévité du process de paix et les décisions du gouvernement de Netanyahu concernant l'extension des colonies en Cisjordanie, la judaïsation de Jérusalem et la tentative d'annexion de la vallée du Jourdain, qui sont objectivement contraires à la réalisation d'un Etat palestinien.

Du côté palestinien la lenteur de l'application des accords de paix et les nombreux obstacles ont progressivement affaibli la position d'Abou Mazen au profit d'un soutien croissant, surtout parmi les jeunes, au Hamas, dont le statut stipule que le but est l'anéantissement de l'État d'Israël et la revendication d'appartenance de ces terres à l'Islam.

Un autre élément concerne les intérêts des acteurs extérieurs. Il ne fait pas oublier que le Hamas est soutenu par l'Iran, la Turquie, le Hezbollah libanais et le Qatar. Les accords d'Abraham et les liens d'Israël avec certains États arabes ont renforcé le camp des radicaux qui y voient un danger.

Enfin, il faut souligner le manque de stabilité politique de deux côtés. En Israël, les quatrièmes élections en deux ans n'ont pas permis de créer des majorités gouvernementales stables. Et la possibilité de la participation, pour

la première fois, des représentants arabes d'Israël au gouvernement a encore exacerbé le contexte politique. Dans le camp palestinien, la tentative du Hamas de prendre le contrôle de la Cisjordanie est évidente. Une éventualité également favorisée par les désaccords au sein du Fatah qui a conduit Abou Mazen, qui a une position faible, à reporter les élections palestiniennes.

L'opinion publique israélienne est devenue méfiante à l'égard de la création d'un État palestinien, car elle craint qu'en cas de victoire du Hamas aux élections palestiniennes la Cisjordanie ne devienne un autre Gaza.

Est-ce que le principe sur lequel reposait les accords d'Oslo – la reconnaissance mutuelle de l'existence dans la région de deux droits également légitimes – est toujours d'actualité ? Face à la complexité des solutions alternatives – un seul État avec une certaine forme d'autonomie pour la Cisjordanie ou deux micro-États palestiniens – la solution « Deux peuples, deux États » doit continuer à servir de voie de négociation et il est nécessaire de supprimer tout ce qui remet en cause ce principe.

Le fossé de méfiance qui s'est creusé entre les parties au conflit montre qu'une initiative internationale forte est nécessaire pour convaincre les parties de revenir à la table des négociations et garantir les accords. Récemment, l'administration américaine a annoncé l'ouverture d'un consulat à Jérusalem-Est et attribué des fonds pour la reconstruction des infrastructures civiles à Gaza. Le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Borrell, et le ministre des Affaires étrangères russe, M. Lavrov, ont confirmé l'engagement à relancer l'action du quartet pour le Moyen-Orient. Les déclarations doivent être suivies d'actes. Le Conseil de l'Europe, qui promeut depuis des années le dialogue entre Israéliens et Palestiniens, doit également développer toute initiative utile pour la paix.

**M. Hendel**, membre de la Knesset, rappelle qu'en 2005 le Gouvernement d'Israël a pris la décision difficile d'évacuer des milliers d'Israéliens de la bande de Gaza pour instaurer la paix et permettre aux Palestiniens d'avoir leur indépendance. Malheureusement, une année après, le Hamas prenait le contrôle de la bande de Gaza et décidait de lancer des roquettes sur Israël. Depuis ce jour, la population civile d'Israël est attaquée encore et encore et le Gouvernement d'Israël se trouve face à un dilemme difficile : faut-il contenir ces agressions ou les arrêter ? Depuis quelques semaines, Israël fait l'objet d'attaques avec des armes explosives contre la population civile. Le pays dispose de suffisamment de moyens pour mettre fin à ces attaques mais pas au prix des souffrances de la population civile palestinienne qui est utilisée par le Hamas comme un bouclier humain. Le Hamas a pris une décision de lancer des roquettes contre les habitants de Jérusalem. Il y a deux semaines, M. Hendel a dû se réfugier dans un abris anti-missile et les sirènes continuent de retentir partout en Israël. La guerre est une mauvaise solution mais peut parfois être la solution unique si un pays, qui a une vocation pacifique, se trouve constamment attaqué. C'est dans l'intérêt commun des Israéliens et des Palestiniens d'être protégés contre le Hamas. C'est dans l'intérêt direct des Palestiniens de déployer des efforts et engager les ressources financières pour développer l'infrastructure civile, notamment les hôpitaux et les écoles, plutôt que pour le forage de tunnels.

**M. Sabella**, membre du Conseil législatif palestinien, déplore l'absence d'une solution politique à une occupation par Israël du territoire palestinien qui met les Israéliens et les Palestiniens dans une situation de confrontation continue. La politique d'Israël vis-à-vis de Jérusalem-Est utilise les moyens juridiques, validés par la Knesset, et favorise la colonisation et la régénération de l'identité juive de ce lieu au détriment de son identité palestinienne. Les Palestiniens, même les citoyens d'Israël, se trouvent dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits sur leurs possessions d'avant 1948. Cela est à l'origine d'un sentiment d'injustice que les Palestiniens éprouvent à l'égard du système législatif israélien. La dernière escalade de violence n'est malheureusement pas la dernière car une résolution du conflit par la voie politique est difficilement envisageable. La raison en est la politique des dirigeants israéliens qui n'ont pas donné suite aux multiples appels d'Abou Mazen de relancer le processus de paix. A la place, il a été traité de terroriste par les dirigeants israéliens, en particulier l'extrême droite israélienne. La situation actuelle est due à la complicité et au silence des États européens qui appliquent une politique de deux poids, deux mesures et n'agissent pas avec assez de fermeté pour mettre fin à l'occupation. L'escalade va continuer. On parle déjà de la reprise des hostilités la semaine prochaine. Pour avancer dans la négociation, l'implication des États-Unis au plus tôt est importante.

**M. Kox** remercie les deux intervenants. Il est effrayant d'être témoin d'escalades qui ont coûté la vie à plusieurs centaines de Palestiniens dans la bande de Gaza suite aux bombardements par Israël, ainsi qu'à plusieurs Israéliens victimes des roquettes lancées par le Hamas. Trop de temps a été pris pour parvenir à un cessez-le-feu. Désormais il est de la responsabilité des Israéliens, des Palestiniens et de la communauté internationale de trouver une solution durable pour la paix au Proche-Orient. Cette solution passe d'abord par la reconnaissance de l'origine du problème, à savoir l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël. Une fois l'origine reconnue, Israël sera en sécurité en étant protégé par les frontières et la Palestine aura son État indépendant. Aussi longtemps qu'Israël refusera de reconnaître l'occupation illégale, également pointée du doigt par les Nations Unies, aucune solution durable n'est envisageable. M. Hendel a mentionné à juste titre les craintes de la population israélienne. Il n'a toutefois pas mentionné l'occupation illégale par Israël de son voisin. M. Kox

espère que la population israélienne fera pression sur son gouvernement pour mettre fin à l'occupation illégale, une condition préalable à une solution pacifique durable. Le Conseil de l'Europe pourrait être une plateforme pour la négociation dont la condition préalable indispensable est la reconnaissance de l'origine du problème.

**Mme Bayer** rappelle que le conflit actuel est un drame pour la population civile des deux parties et témoigne de l'inefficacité des politiques internationales visant l'instauration de la paix. Bien évidemment il est nécessaire d'aider la population civile de la bande de Gaza en garantissant l'accès aux infrastructures nécessaires. Toutefois, le financement ne doit pas parvenir à la bande de Gaza sans un contrôle visant à s'assurer qu'il ne sera pas détourné pour financer le Hamas. Le traité de cessez-le-feu est nécessaire entre Israël et le Hamas mais aussi entre le Hamas et l'Autorité palestinienne. Si l'Égypte est prête à agir en tant que médiateur, la communauté internationale, y compris l'Europe, doit lui apporter son soutien. L'Europe doit adopter une attitude pragmatique et voir la situation de manière plus large : les vies de la population arabe comptent aussi quand il s'agit des vies au Yémen et en Syrie. La position critique vis-à-vis de M. Netanyahu ne doit pas se transformer en un mouvement antisémite.

Pour **Mme Stienen**, parce que le Moyen-Orient a toujours été au centre de ses préoccupations, voir l'escalade de violence est une souffrance. Un livre récent – « Apeirogone » de Colum Mc Cann – parle de deux pères, un Palestinien et un Israélien, qui tentent de survivre après la mort de leurs filles ; les deux sont membres de «The Parents Circle » qui prône une voie de réconciliation. Ces deux personnes, ainsi que l'auteur, devraient être invités à un prochain échange car les voix prônant la réconciliation sont indispensables. Par ailleurs, il est indispensable que l'Assemblée conduise une mission d'observation des élections au Conseil législatif palestinien et les deux parties devront être invitées à faciliter l'organisation et la tenue de cette mission.

**M. Cilevičs** ne partage pas l'avis de M. Kox selon qui les reproches doivent être adressés à Israël. Israël ne s'est pas opposé à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies et a instauré ses frontières conformément aux limites désignées. Entre 1949 et 1967, plusieurs opportunités se sont présentées pour avoir un État palestinien, mais l'Égypte et la Jordanie ont préféré garder le contrôle de ces territoires. Qui a refusé de mettre en œuvre les accords d'Oslo en commençant une intifada en 2000 ? Après une dénonciation unilatérale des accords en 2005, le Hamas, une organisation reconnue terroriste par l'Union européenne, a pris le pouvoir dans la bande de Gaza. Le Hamas a comme but statutaire l'anéantissement de l'État d'Israël et ne poursuit aucun objectif de réconciliation ou d'instauration de l'État palestinien. Il partage l'avis pessimiste de M. Sabella. Israël n'est pas exempt de tout reproche et on pourrait critiquer le gouvernement actuel pour la politique de discrimination et de marginalisation de la minorité arabe. Mais des cas similaires se produisent en Europe aussi. En même temps, Israël demeure une démocratie avec des élections régulières, le respect du principe de l'égalité des sexes et des médias libres. On ne peut pas dire la même chose dans la bande de Gaza. Israël a démontré sa volonté de trouver un compromis pacifique. Il a signé un traité de paix avec l'Égypte en 1979 et avec la Jordanie en 1994. Dans les deux cas une condition préalable à la signature du traité était l'existence d'un partenaire fiable. Il se rallie à l'avis de Mme Bayer que tant que l'argent versé sera utilisé pour le trafic d'armes au lieu de servir les besoins de la population civile de Gaza, il sera impossible d'arriver à un accord de paix.

**M. Fridez** souligne que la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a exprimé sa préoccupation sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza : la mort des enfants par dizaines, la précarisation de la vie, le manque de soins et d'accès à l'eau. La population semble être prise en otage. Comme l'a mentionné M. Fassino, la position des deux côtés se radicalise. L'accord de cessez-le-feu est nécessaire comme la relance du processus de paix. La nouvelle administration Biden pourrait jouer un rôle positif. Les deux peuples ont le droit d'exister. Le pessimisme de M. Sabella est compréhensible mais il n'y a pas d'autre choix que de trouver une solution pacifique afin d'éviter de nouvelles escalades.

**M. Yildiz** rappelle que la Turquie a été le premier État à reconnaître Israël après la résolution sur le partage de la Palestine en un État juif et un État arabe. Il est regrettable de constater qu'au cours des décennies qui ont suivi, Israël n'a pas respecté les accords de paix, comme les accords d'Oslo et de Camp David, et continue de violer de nombreuses résolutions des Nations Unies en s'avançant sur le tracé des frontières du Liban, de la Syrie ou de la Palestine. La question palestinienne était présente bien avant la création du Hamas et de l'occupation de Jérusalem-Est. Des millions de Palestiniens ont été expulsés et continuent de vivre dans les camps de réfugiés au Liban, en Syrie ou en Jordanie. En 30 ans de carrière diplomatique, il a été affecté plusieurs fois au Moyen-Orient et peut témoigner de l'absence de volonté d'Israël d'aboutir à une paix conforme aux résolutions des Nations Unies. Les cartes montrant son avancée forcée sur les frontières est une preuve sans équivoque. La seule solution du conflit serait la création de deux États conformément aux résolutions. Les commentaires des collègues sur la démocratie sont surprenants : la Palestine, en particulier la bande de Gaza, est en réalité une prison gardée par l'armée israélienne ; de quelle démocratie pourrait-on parler sans qu'il soit mis fin à l'occupation et que les deux États soient établis ? La nouvelle escalade est la conséquence de la politique d'Israël qui poursuit les expulsions forcées des Palestiniens, favorise les implantations illégales et pratique le déplacement des populations chrétiennes et musulmanes.

**M. Zingeris** se félicite de la décision de l'administration Biden de reprendre l'assistance financière aux communautés palestiniennes. L'administration a également favorisé l'établissement des relations entre Israël et d'autres nations arabes. Pour inverser la tendance du processus de paix, que M. Sabella a qualifié de sans espoir, il est nécessaire de reconnaître le droit des deux Etats d'exister et de ne pas abandonner les accords d'Oslo. Les groupes terroristes se sont saisis de la bande de Gaza et ont tenté de mettre la main sur Ramallah. La position à adopter doit tenir compte des revendications légitimes du peuple palestinien mais aussi des normes du Conseil de l'Europe qui ne sont pas du tout les concepts promus par le Hamas. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer la position de l'Autorité palestinienne à Ramallah et de chercher les moyens de parvenir à l'harmonie entre les communautés locales.

**M. Heer** souligne que le Conseil de l'Europe promeut les valeurs de la prééminence du droit et des droits de l'homme, les valeurs partagées par Israël. Du côté palestinien, nous avons une organisation terroriste, le Hamas, et M. Mahmoud Abbas, en place depuis plusieurs années. Il est primordial de renforcer la société civile palestinienne pour qu'elle dispose des instruments nécessaires pour mettre en œuvre un accord de paix : un gouvernement stable, une séparation des pouvoirs, la démocratie et les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes. Faute de ces outils, tous les accords de paix existants se sont avérés inefficaces dans le passé. En 1947, les Arabes ont mené une guerre, sans succès. Les accords d'Oslo se sont soldés par l'intifada, les attaques sur les bus et dans les discothèques. Aujourd'hui le Hamas lance des roquettes depuis des écoles et des hôpitaux en prenant en otage sa propre population. A l'intérieur de la bande de Gaza, les fonds versés par l'Europe et les Etats-Unis sont détournés. Le cœur du problème est le manque d'institutions démocratiques du côté palestinien, car Israël a démontré sa capacité à bâtir la paix : les traités de paix ont été conclus avec l'Egypte et la Jordanie, les ennemis d'Israël pendant la guerre de 1947, et plus récemment avec les Émirats arabes unis.

**M. Sabella** souligne l'importance pour Israël d'avoir une politique publique, non pas tant sur la question des Palestiniens – qui décideront de leurs propres politiques – mais plutôt sur la situation des communautés arabes d'Israël, comme les druzes ou des bédouins, afin de prévenir leur discrimination et leur marginalisation. Il faut également mettre fin à l'expulsion des Palestiniens de leurs domiciles à Jérusalem-Est. Une approche doit être centrée sur les droits de l'homme et M. Hendel soutient cette vision au sein de la Knesset.

**M. Hendel** est toujours étonné d'entendre les représentants de la Turquie ou de l'Iran parler en faveur des droits de l'homme et du respect des minorités. Il est regrettable et contreproductif de mettre constamment en cause Israël, alors que la discussion doit porter sur la reconstruction de la bande de Gaza, l'octroi d'avantage de pouvoirs aux voix modérées et sur l'affaiblissement de l'influence du Hamas. Les partenaires européens pourraient y apporter leur aide en veillant à ce que l'argent ne soit pas détourné de ces objectifs. Il se dit heureux si, comme M. Sabella l'a dit, les Palestiniens sont prêts à mettre en place les normes démocratiques. Israël encourage ce processus.

Pour **M. Fassino**, en conclusion, il faut demander au Gouvernement israélien actuel et aux futurs gouvernements de cesser toute activité qui fait obstacle au processus de paix : l'expansion des colonies, la judaïsation de Jérusalem-Est et l'annexion de la vallée du Jourdain. Il faut demander aux Palestiniens de reconnaître sans équivoque le droit d'Israël d'exister. Abou Mazen et l'Autorité palestinienne l'ont déjà fait, mais pas le Hamas. Et si le Hamas reste le protagoniste dans ce conflit, par exemple en remportant les élections, il y aura toujours une méfiance envers le processus de paix compte tenu du but statutaire du Hamas. Les accords de 1993 ont été basés sur le principe de la reconnaissance mutuelle qui s'est beaucoup affaiblie depuis. Désormais l'objectif principal, y compris pour la communauté internationale, est de rétablir ce principe.

## 8. TROISIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE (21-24 JUIN 2021)

**Mme Bayr, Mme Stienen, M. Kox et Mme Åberg** interviennent pour soutenir l'inscription à l'ordre du jour de la troisième partie de session de l'Assemblée du rapport sur la « Lutte contre l'afrophobie en Europe ».

La Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de l'Assemblée parlementaire (21-24 juin 2021).

## 9. SAISINE DES COMMISSIONS

La Commission permanente **ratifie** les saisines des commissions proposées par le Bureau (voir Annexe 1).

## 10. REGLEMENT, IMMUNITES ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

**M. Kox**, rapporteur général de l'Assemblée sur le budget et le programme intergouvernemental et rapporteur sur les « *Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour la période 2022-2025* » (Doc. 15282) et les « *Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2022-2023* » (Doc. 15283) souligne que l'avis et la résolution contenus dans ces deux rapports seront inclus dans le document officiel du programme et budget du Conseil de l'Europe pour les deux prochains exercices 2022-2023 et 2024-2025. Ils seront également présentés au Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur le programme, le budget et l'administration qui se réunit le mois prochain sous la présidence de l'ambassadeur du Danemark. La commission du Règlement se félicite du nouveau cadre stratégique préparé par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe qui définit les priorités et leurs réalisations concrètes pour les quatre années à venir. Le Comité des Ministres a apporté son soutien au cadre stratégique lors de la session ministérielle tenue la semaine précédente. Désormais, l'Organisation a une vision stratégique pérenne qui devrait s'accompagner d'un budget quadriennal au lieu de l'exercice biennal. L'approche fondée sur les résultats proposée par la Secrétaire Générale vise à mettre en adéquation les activités envisagées avec les objectifs fixés et devrait permettre au Conseil de l'Europe de démontrer son utilité et son efficacité en s'assurant que les actions entreprises ont un impact réel.

En avril dernier l'Assemblée a adopté ses propres objectifs stratégiques en tenant compte des priorités qu'elle estimait importantes pour l'ensemble de l'Organisation. Le rapporteur se félicite du fait que la vision de l'Assemblée a été prise en compte lors de la discussion des priorités par le Comité des Ministres, comme la présidence l'a annoncé ce matin. Cela démontre un esprit de synergie entre les deux organes statutaires et permet de fixer les priorités qui répondent au mieux aux besoins des États membres.

La commission du Règlement reconnaît que, dans le contexte de la crise actuelle, il est difficile d'avoir un budget suffisant pour faire face aux projets ambitieux. C'est pourquoi l'Assemblée doit inviter les États membres à maintenir leurs engagements afin de garantir la viabilité financière et la pertinence politique du Conseil de l'Europe. La politique de croissance réelle zéro, qui est venue remplacer la politique de la croissance nominale zéro en place depuis des années, est un pas positif. Toutefois, une politique de croissance réelle est nécessaire si les États membres souhaitent investir dans une sécurité démocratique. En contrepartie des contributions accrues des États membres il sera demandé au Conseil de l'Europe de présenter des résultats tangibles. Cette approche doit s'accompagner d'une nouvelle stratégie des ressources humaines, à finaliser en coopération étroite avec le personnel. Le Fonds de réserve pour les pensions de l'Organisation est une autre question qui sera abordée lors de la rencontre avec le Groupe de rapporteurs.

En ce qui concerne les dépenses de l'Assemblée, elle a jusqu'à présent surmonté l'impact de la pandémie de covid-19 sur son mode de fonctionnement en adaptant ses procédures et ses méthodes de travail, au prix d'un effort budgétaire considérable. Une rallonge budgétaire est nécessaire et une demande a été formulée dans ce sens auprès de la Secrétaire Générale. Par ailleurs, une consultation, qui avance dans le bon sens, est menée au nom des présidents des groupes politiques avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire en vue de parvenir à la pérennité budgétaire des groupes politiques.

**Mme Stienen**, s'exprimant au nom du groupe ADLE, soutient l'importance du financement pérenne des groupes politiques.

**Mme Schou**, Présidente de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, remercie M. Kox dont l'expérience est un atout précieux au moment où le Conseil de l'Europe, sous l'impulsion de sa Secrétaire Générale, doit définir son cadre d'action quadriennal dans un contexte de choix stratégiques réfléchis. Le rôle du rapporteur ne s'arrête pas à la présentation des deux rapports. Il demeure le porte-parole de l'Assemblée auprès du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur le programme, le budget et l'administration et a une mission politiquement délicate de rappeler aux États membres, par le biais du Comité des Ministres, la nécessité de renforcer résolument leur engagement effectif envers l'Organisation en garantissant son financement à long terme. Les priorités de l'Assemblée concernent en grande partie des investissements lourds mais indispensables à la modernisation de son environnement de travail : la rénovation de l'hémicycle et le développement des outils numériques. Les autres priorités de l'Assemblée portent sur des réflexions ambitieuses autour des thèmes qui seront les futures activités phares de l'Organisation nécessitant un financement des États membres. Les membres de la Commission permanente, et en particulier les présidents des délégations nationales sont invités à encourager leurs gouvernements à soutenir financièrement l'Organisation et à promouvoir activement ses activités.

**M. Kox** réitère l'importance d'assurer le financement adéquat des groupes politiques qui sont la cheville ouvrière de l'Assemblée.

Le projet d'avis « Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour la période 2022-2025 » est **adopté** à l'unanimité par vingt voix en faveur, avec une abstention [Avis 298 (2021)].

Le projet de résolution « Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2022-2023 » est **adopté** à l'unanimité par vingt voix en faveur, avec une abstention [Résolution 2377 (2021)].

## 11. DEBAT D'ACTUALITE – L'ARRAISONNEMENT PAR LES AUTORITES DU BELARUS, LE 23 MAI, DU VOL COMMERCIAL FR4978 ET L'ARRESTATION DE ROMAN PROTASEVICH

**M. Howell** ouvre le débat en rappelant que le 23 mai un vol Ryanair reliant Athènes à Vilnius a été contraint d'atterrir à Minsk, après avoir été forcé à se dérouter vers Minsk par un avion de chasse MiG. Il y avait plus de cent passagers à bord, dont l'éminent journaliste indépendant biélorusse Roman Protasevich. Les autorités du Bélarus affirment que cet incident est lié à une prétendue alerte à la bombe, mais rien ne vient étayer cette affirmation et il est prouvé que la justification n'a été avancée qu'après le détournement de l'avion. Les autorités du Bélarus ont ensuite profité de l'atterrissage d'urgence pour arrêter M. Protasevich et sa compagne. Il a été mis en détention sur la base d'accusations fallacieuses, notamment de participation à des émeutes, d'organisation d'actions violant l'ordre public et d'incitation à la haine et à la discorde. Il est capital d'appeler à sa libération immédiate et à celle de tous les autres prisonniers politiques du Bélarus.

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) enquête sur cet acte de piraterie et la violation choquante du droit et des pratiques internationales qui régulent l'aviation civile internationale en vertu de la Convention de Chicago. Il y a un intérêt commun à veiller à ce que les aéronefs civils puissent voler en toute sécurité et sans être harcelés, en particulier entre les pays membres de l'OTAN ou du Conseil de l'Europe. Le régime de Minsk doit être tenu responsable de ce qui semble être une grave violation du droit international. Une accusation de terrorisme international devrait être envisagée contre le président Loukachenko.

La plupart de Etats membres du Conseil de l'Europe ont convoqué les ambassadeurs du Bélarus, afin de condamner ces actes. Bien que le Bélarus ne soit pas membre du Conseil de l'Europe, tous les efforts doivent être déployés pour que cet acte de terrorisme d'État soit condamné que ce soit par la voie diplomatique, ou en élaborant de nouvelles sanctions à l'encontre des responsables de cet acte scandaleux. Pour garantir la sécurité des passagers aériens, un certain nombre de pays ont cessé de survoler l'espace aérien biélorusse et, au Royaume-Uni, le permis d'exploitation de la compagnie aérienne biélorussienne Belavia a été suspendu.

Il est nécessaire de continuer à apporter un soutien aux prisonniers politiques, à la société civile et à la liberté des médias au Bélarus, ainsi que de défendre le respect du droit international et le maintien de la sécurité de l'aviation civile internationale. C'est la première fois que nous assistons à une piraterie aérienne en Europe depuis de nombreuses années. Cet acte constitue une grave violation des droits de l'homme, non seulement de Roman Protasevich, mais aussi de tous les passagers et membres d'équipage de ce vol commercial. Il s'agit d'une menace directe, non seulement pour les dissidents de régimes tels que le Bélarus, mais aussi pour toutes les personnes qui empruntent des vols civils et risquent de survoler un tel État.

Au vu de cette attaque qui nous concerne tous, il est nécessaire de suspendre l'exploitation du gazoduc Nord Stream 2 et du gazoduc énergétique Yamal, qui passe par le Bélarus.

Il apparaît que le régime de Loukachenko s'est livré à un stratagème particulièrement calculateur et cynique pour forcer un aéronef civil à atterrir sous la menace d'un chasseur MiG et sous le prétexte d'une alerte à la bombe. Il est clair que M. Loukachenko doit maintenant être reconnu comme une menace internationale, un danger non seulement pour son propre peuple mais aussi pour les citoyens d'autres pays. Le Conseil de l'Europe a déjà laissé entendre que les élections présidentielles n'étaient pas libres et équitables. Les membres du mouvement pro-démocratique du Bélarus doivent bénéficier de la solidarité et du soutien dans leur lutte pour le droit de déterminer leur propre avenir à travers des élections libres et équitables.

La délégation du Royaume-Uni a publié un communiqué de presse à ce sujet lundi. La déclaration a été soutenue unanimement par 36 membres de la délégation représentant des partis différents, tant l'indignation était grande.

**Mme Andrikené** estime qu'il s'agit d'un acte de terrorisme d'État perpétré par le Bélarus contre un aéronef civil. Cette opération a été planifiée par les services spéciaux du Bélarus et, selon de nombreux experts, de la Fédération de Russie. En conséquence, le journaliste et militant de l'opposition biélorusse Roman Protasevich a été arrêté à l'aéroport de Minsk, ainsi que son amie Sofia Sapega, étudiante à l'Université européenne des sciences humaines de Vilnius, l'université biélorussienne en exil. Cette opération a mis en danger la sécurité et la vie de citoyens de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe et d'autres pays, ainsi que l'aviation civile. Cet acte démontre la menace que représente le régime de Loukachenko pour tous les passagers à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe et confirme que le régime est prêt à réprimer l'opposition par tous les moyens. L'Assemblée doit répondre sans délai à la menace que le régime biélorusse fait peser sur l'aviation civile internationale. Par ailleurs, les États membres du Conseil de l'Europe devraient interdire le survol de l'espace aérien biélorusse par leurs transporteurs ; des sanctions ciblées devraient être appliquées aux entités liées au régime ainsi qu'aux individus qui ont contribué au détournement de l'avion de Ryanair. Le Parlement lituanien, dans une résolution adoptée quelques jours auparavant, demande aux États membres de l'Union européenne

et, en fait, à toutes les démocraties, de mettre fin à leurs programmes de coopération et aux instruments d'assistance technique et financière avec le Bélarus. Il invite également les partenaires internationaux à entreprendre une action commune au sein des Nations Unies, de l'OTAN, du G7 et d'autres organisations internationales, ainsi qu'au sein d'autres formats, pour évaluer les menaces posées par le régime du Bélarus et visant la libération de Roman Protasevich, Sofia Sapega et d'autres personnes détenues et condamnées par le régime de Loukachenko pour des raisons politiques.

**M. Becht** estime que le détournement de l'avion par les autorités du Bélarus fait apparaître deux problèmes. Premièrement, on s'interroge sur le sort réservé aux opposants politiques en Europe au 21<sup>ème</sup> siècle pour le simple fait de s'opposer au gouvernement en place. Le second problème concerne le détournement d'un aéronef civil ayant à son bord des citoyens de plusieurs États aux seules fins de mettre la main sur un opposant politique. Les plans de vol le prouvent car, face à une alerte à la bombe, l'avion aurait dû se poser à l'aéroport de Vilnius qui était le plus proche. Si un aéronef civil des États-Unis d'Amérique avait été forcé d'atterrir par un régime d'Amérique latine, à l'aide d'un avion de chasse, dans l'objectif unique de mettre la main sur un opposant au régime, la base militaire d'où cet avion de chasse avait décollé aurait été probablement détruite dans les 24 heures. L'absence d'une réponse militaire de la part de l'Union européenne ne devrait pas être considérée comme un signe de faiblesse. Les collègues russes ne devraient pas cautionner un comportement qui pourrait être qualifié de « gangster ». La réaction de l'Assemblée doit être à la hauteur des actes qu'elle dénonce.

Pour **M. Kox**, l'atterrissage forcé d'un vol commercial suivi de l'arrestation de deux passagers, Roman Protasevich et Sofia Sapega, est un sujet de préoccupation. Cet acte a conduit à une chaîne de réactions dont la suspension du survol par plusieurs compagnies aériennes de l'espace aérien bélarussien et la suspension du trafic commercial aérien entre l'Union européenne et Moscou suite au refus des autorités russes de valider la modification des plans de vol visant à éviter l'espace aérien bélarussien. Nous sommes face à une nouvelle aggravation de la crise en Europe. La bonne nouvelle est que l'OACI a déjà lancé une enquête visant à savoir si l'atterrissage était dû à une alerte réelle à la bombe ou a poursuivi l'objectif d'arrestation de deux personnes. Selon la Convention de Chicago, chaque État a la souveraineté complète et exclusive sur l'espace aérien au-dessus de son territoire. En même temps, la vie des personnes se trouvant à bord des aéronefs ne doit pas être mise en danger. Ce qui n'est pas le cas concernant les deux personnes qui se trouvent actuellement en détention. Il faut lancer un appel, à l'instar de celui lancé par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, demandant la libération de ces deux personnes en attendant que les conclusions de l'enquête soient rendues.

**Mme Åberg** estime que l'atterrissage forcé d'un vol commercial ayant comme objectif l'arrestation de Roman Protasevich est un acte de terrorisme sans précédent qui doit être sanctionné. Toutefois, on constate que les sanctions introduites précédemment contre M. Loukachenko et autres personnalités politiques n'ont eu aucun effet, comme cela semble être aussi le cas des nouvelles sanctions visant à interdire le ciel européen aux vols de Belavia. La raison en est le soutien que la Russie apporte au régime de Loukachenko, un régime impliqué dans l'enlèvement et la torture. Ce soutien rend les sanctions inefficaces. Pourquoi la Russie reste-t-elle membre du Conseil de l'Europe alors qu'elle ne partage pas ses valeurs ?

**M. Merezhko** rappelle que cet atterrissage forcé ne constitue pas uniquement une violation de la Convention de Chicago, mais est aussi contraire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile qui définit comme une infraction pénale la communication d'une information que la personne sait fautive et qui, de ce fait, compromet la sécurité d'un aéronef en vol. Même s'il est vrai que le Bélarus n'est pas membre du Conseil de l'Europe, les violations des droits de l'homme au Bélarus représentent un danger pour l'ensemble de l'Europe. Il ne faut pas oublier que le Bélarus et la Fédération de Russie ont une union qui donne à cette dernière une influence majeure sur les politiques et les événements au Bélarus. C'est pourquoi le rôle de la Fédération de Russie dans cet acte de terrorisme d'État doit aussi faire l'objet d'une enquête.

*[Mme Mezentseva n'a pu intervenir en raison d'une connexion défectueuse].*

**M. Fridez** souhaite brièvement intervenir pour dire que les autorités suisses n'ont lancé aucune alerte à la bombe comme M. Loukachenko l'aurait déclaré.

**M. Zingeris** demande que ce sujet fasse l'objet d'une déclaration, voire soit à nouveau discuté pendant la partie de session de juin et que la commission concernée soit saisie pour rapport. Non seulement les autorités concernées ne reconnaissent pas la violation du droit international, mais le vice-président de la commission parlementaire bélarussienne des affaires étrangères, M. Oleg Gayidoukovich, est allé jusqu'à déclarer que les membres de l'opposition, qui, comme le rappelle M. Zingeris, sont actuellement en exil à Vilnius et à Varsovie, seront ramenés dans des coffres de voitures directement à la prison du KGB pour interrogatoire. Ainsi il admet que des enlèvements risquent de se produire sur le sol d'autres États.

## 12. CULTURE, SCIENCE, EDUCATION ET MEDIAS

**Mme Hopsu**, rapporteure de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias sur « *Renforcer le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits* » (Doc. 15294) regrette que, malgré plusieurs conflits sur le sol européen, le potentiel et la contribution des jeunes à une consolidation efficace de la paix aient reçu peu d'attention et de soutien. Le rapport encourage les États membres à faire preuve d'audace dans leurs politiques de résolution des conflits et à viser une approche inclusive dans les négociations de paix. Les jeunes auxquels le rapport se réfère ne sont pas des enfants mais des adultes, avec le droit de vote et des obligations fiscales. Pourtant, leur accès aux tables de discussion où les décisions sont prises est assez limité, souvent pour des raisons structurelles, culturelles ou politiques. Seuls 3,9% des députés européens ont moins de 30 ans. Trop souvent, les jeunes sont orientés vers des organisations de jeunesse, où ils peuvent discuter entre eux de questions relatives à la jeunesse sans avoir d'impact réel ou de possibilités de participation significative aux processus politiques.

Pourtant, nombre de décisions, parfois très lourdes de conséquences, que les responsables politiques prennent aujourd'hui, auront un impact considérable sur leur avenir. Cela est particulièrement vrai pour la prévention et la résolution des conflits. Les jeunes devront vivre avec les conséquences du conflit et gérer le rétablissement à long terme de la confiance et du processus de réconciliation. De nombreux conflits actifs et prolongés en Europe font désormais partie du quotidien des jeunes. Cette triste réalité peut devenir un obstacle à la résolution des conflits. La prévention des conflits devrait être un processus impliquant l'éducation formelle et informelle. De nombreuses études ont montré que l'enseignement aux jeunes enfants de l'empathie, de la médiation et de la réconciliation, associé à l'éducation aux droits de l'homme et à l'éducation aux médias, conduirait à des résolutions moins violentes de tout type de conflit. L'intégration de ces compétences dans les programmes scolaires permettrait de mieux se préparer à des situations difficiles à l'avenir. Le projet de résolution encourage les États membres à garder cela à l'esprit lorsqu'ils élaborent des programmes de formation pour les forces armées et les forces de police.

Le rapport se réfère à la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité de 2015, qui identifie cinq piliers d'action : la participation, la protection, la prévention, les partenariats et le désengagement et la réinsertion. Elle a été immédiatement adoptée dans différents forums de jeunes aux niveaux mondial et européen, mais six ans plus tard, peu de progrès ont été accomplis et les jeunes bâtisseurs de paix constatent que leur espace d'action diminue au lieu de s'élargir. La Finlande est actuellement le seul pays européen à avoir introduit un plan d'action pour la résolution 2250. Les États membres sont encouragés à accroître leurs efforts en la matière.

Le rapport appelle également à la mise en place de structures permettant l'utilisation de tout le potentiel des jeunes qui sont bien plus que des manifestants bruyants dans les rues ou des acteurs agiles dans les médias sociaux. Ce sont des membres à part entière de nos sociétés qui ont été laissés de côté, parfois par manque d'espace, mais le plus souvent parce qu'ils se heurtent à des portes fermées.

Plutôt que de se concentrer sur le soutien d'un nombre limité de jeunes leaders, tous les jeunes dans les zones de conflit devraient être visés. Pour eux la paix et la sécurité ne se résument pas à l'absence de violence ou à la fin d'un conflit, mais cela inclut des visions positives de sociétés libres et démocratiques et inclusives. Donc il est primordial de laisser les jeunes participer à tous les processus politiques et à toutes les décisions qui les concernent d'une manière ou d'une autre.

Les parlements nationaux ont également un rôle important dans la mise en œuvre de l'agenda sur la jeunesse, la paix et la sécurité, ainsi que dans le soutien aux moyens de participation des jeunes. Cela pourrait inclure, sans s'y limiter, l'augmentation du nombre de jeunes sur les listes électorales, l'examen de l'abaissement des limites d'âge pour les élections et l'éligibilité ainsi que l'introduction de quotas, lorsqu'ils sont jugés nécessaires. Pour que les recommandations de l'Assemblée soient crédibles, elle doit être capable d'évaluer de manière critique ses propres méthodes de travail. C'est pourquoi la commission a décidé de déposer une proposition visant à renforcer le rôle des jeunes dans les travaux de l'Assemblée par la mise en place d'un statut de partenariat de la jeunesse.

**M. Howell**, premier vice-président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, présente l'avis de la commission (Doc. 15296) en l'absence de Mme Erotokritou retenue par des engagements électoraux. Le rôle des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits est un sujet très complexe et difficile que Mme Hopsu a traité avec la considération qu'il mérite. Les amendements proposés par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable visent à répondre à trois préoccupations essentielles. Premièrement, aucun effort de rétablissement de la paix ne peut être efficace tant que persiste la cause principale des conflits : des violations flagrantes du droit international, des droits de l'homme et de l'État de droit. Deuxièmement, le respect de la dignité humaine, l'ouverture à la controverse et la capacité de dialogue doivent être insufflés dans toutes les formes d'éducation. L'enseignement de l'histoire est

également très important. Enfin, les jeunes, mais aussi les enfants - surtout les plus âgés - devraient être impliqués dans les processus de construction de la paix. Il faut donner aux enfants qui sont déjà touchés par un conflit le sentiment d'avoir un rôle à jouer, dans la mesure du possible. Cela doit être fait d'une manière qui corresponde à leur niveau de maturité et dans le plein respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

**M. Merezhko** se rallie à l'idée d'impliquer les jeunes dans la prévention des conflits et attire l'attention sur la nécessité de les protéger contre la propagande de guerre. En particulier, on constate « la militarisation » du programme scolaire dans la Fédération de Russie et les territoires ukrainiens occupés.

**M. Becht**, Président de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, rappelle que les jeunes payent le prix lourd des conflits car c'est leur avenir qui se trouve compromis. Par conséquent, il semble juste de les associer à la prévention et la résolution des conflits. Il vient de l'Alsace, une région qui a été touchée par trois guerres au cours des 150 dernières années et il peut témoigner de l'exemple que la paix n'est possible que si les jeunes sont éduqués avec le désir de la paix et non pas de revanche. Les adultes ne devront pas être un frein au désir de paix exprimé par les jeunes.

**Mme Hopsu** partage également l'avis que les responsables politiques ont à y gagner en adoptant la perspective optimiste des jeunes qui croient que la paix est possible. Il est important de protéger les jeunes des messages trompeurs. Ce sujet a été soulevé dans le présent rapport mais mérite éventuellement d'être approfondi dans un rapport séparé.

La Commission permanente **examine** les amendements au projet de résolution.

L'amendement n° 7, présenté par **Mme Mezentseva**, est **adopté** par 10 voix pour, une voix contre, avec 5 abstentions.

L'amendement n° 1, présenté par **M. Howell** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, est **adopté** à l'unanimité par 19 voix pour.

L'amendement n° 6, présenté par **M. Becht**, est **adopté** à l'unanimité par 14 voix pour, avec 3 abstentions. L'amendement n° 2 **tombe** en conséquence.

L'amendement n° 3, présenté par **M. Howell** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, est **adopté** à l'unanimité par 14 voix pour faveur, avec une abstention.

L'amendement n° 4, présenté par **M. Howell** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, est **adopté** par 14 voix pour et une voix contre.

L'amendement n° 9, présenté par **Mme Mezentseva**, auquel personne ne s'oppose, est **adopté** par 14 voix pour et une voix contre.

L'amendement n° 5, présenté par **M. Howell** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, est **adopté** à l'unanimité par 14 voix pour, avec une abstention.

L'amendement n° 8, présenté par **Mme Mezentseva**, est **adopté** par 14 voix pour, une voix contre, avec trois abstentions.

Le projet de résolution est **adopté** par 15 voix pour, une voix contre et une abstention [Résolution 2378 (2021)].

### 13. MIGRATIONS, REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

**M. Fridez**, Président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, présente le rapport sur « *Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des Pactes mondiaux des Nations Unies pour les migrants et réfugiés* » (Doc.15229), en l'absence du rapporteur M. Tornaritis retenu par ses engagements électoraux. Le rapport appelle à soutenir les deux pactes mondiaux des Nations Unies - le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés. Ces instruments devraient permettre de structurer la coopération internationale dans les années à venir afin d'offrir aux réfugiés et aux migrants la protection essentielle des droits de l'homme à laquelle ils ont droit selon les traités internationaux déjà existants. En outre, ces deux pactes prévoient des plateformes de coopération internationale pour assurer le suivi de leur mise en œuvre, en réunissant les acteurs clés. Enfin, ils établissent un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et plus équitable entre les gouvernements, les organisations internationales et les autres parties prenantes, au bénéfice des réfugiés et des communautés d'accueil. Les solutions durables ne peuvent être obtenues que par l'action collective, l'autonomisation et la participation significative des réfugiés et des migrants.

Une condition préalable à une mise en œuvre réussie des deux pactes mondiaux est la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, de mettre en place des institutions plus fortes et de promouvoir la bonne gouvernance dans les pays d'origine des déplacements forcés, d'appeler à des actions visant à mettre fin aux discours de haine dans le discours public et de promouvoir la solidarité internationale sur les questions liées à la migration et à l'asile, y compris la solidarité envers les pays de première ligne.

Des actions définies peuvent aider tous les États membres du Conseil de l'Europe à avoir un impact positif sur la mise en œuvre des deux pactes par le biais des fonctions parlementaires : la fonction représentative, la fonction législative, la fonction de contrôle et la diplomatie parlementaire internationale. Par le biais de la fonction représentative, il est nécessaire de mener un travail de sensibilisation aux pactes et de traiter de manière constructive les questions et les préoccupations soulevées par ceux qui se sont prononcés contre ces documents. Il convient de faire davantage pour combattre les discours haineux à l'encontre des migrants et des réfugiés dans le discours politique. Par le biais de la fonction législative, les parlements peuvent assurer le suivi de la mise en œuvre de l'engagement pris dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies de "ne laisser personne de côté", en particulier les plus vulnérables et créer les cadres juridiques nécessaires pour permettre la mise en œuvre des meilleures pratiques d'intégration des réfugiés et des migrants par le biais de l'éducation, de l'emploi et d'initiatives de cohésion sociale. Grâce à la fonction de contrôle, les parlements peuvent participer à la mise en œuvre et à la supervision des deux pactes, sur la base d'une approche de partenariat multipartite en tant qu'outil clé pour le partage de la charge et des responsabilités. Il est également possible de demander aux gouvernements d'inclure les besoins des réfugiés et des personnes déplacées de force dans la planification pluriannuelle du développement national et régional et d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des lois pertinentes et des allocations budgétaires. Enfin, la diplomatie parlementaire internationale peut être utilisée pour promouvoir l'adhésion aux deux pactes et la participation à leurs mécanismes de suivi respectifs, en renforçant la coopération avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Il est également nécessaire de renforcer la coopération au développement pour aider les pays d'origine et de transit des réfugiés et des migrants à mettre en place des systèmes étatiques qui répondent aux besoins des réfugiés et des migrants et protègent ceux qui fuient.

Toutes ces actions contribueront à prévenir de futures crises migratoires et permettront à nos sociétés de développer tous les mécanismes nécessaires à la gestion des migrations pour qu'elles soient, effectivement, sûres et ordonnées, tout en respectant les besoins des communautés d'accueil. Les pactes sont des bons outils pour aider les milliers de personnes qui se déplacent pour faire face aux épreuves actuelles, dans le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire.

**Lord Alexander Dundee**, rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées sur « *Action humanitaire pour les réfugiés et les migrants dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient* » (Doc. 15284), rappelle que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés évalue à 80 millions le nombre des personnes qui ont été contraintes de quitter leurs foyers en raison des conflits, de la violence, des violations des droits de l'homme, des persécutions et des catastrophes naturelles. Ces personnes, ainsi que les pays qui les accueillent, ont besoin d'aide. Comme le montrent les cas des personnes déplacées au Yémen et au Mozambique, la situation des personnes déplacées peut évoluer rapidement et nécessite de ce fait un suivi constant pour que l'assistance soit apportée en temps utile. En 2016, la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a visité la Jordanie qui a accueilli 650 000 réfugiés syriens. Il est difficile pour un pays de faire face à une telle arrivée de migrants sans un soutien. Les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont des pays de transit pour beaucoup de migrants souhaitant se rendre en Europe. Ces migrants font souvent l'objet de violences et d'abus, à l'instar des migrants en Libye. Même si le nombre de décès en mer baisse, le nombre de réfugiés de la mer continue à croître. Les pays européens doivent adopter des politiques au niveau national et européen pour venir en aide aux pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Afin que l'assistance humanitaire soit efficace, elle doit être centrée sur plusieurs aspects. Les moyens nécessaires doivent être alloués aux acteurs qui apportent déjà un soutien sur place en termes d'accès au logement et aux soins. 40% des personnes qui ont traversé la Méditerranée au cours des 12 derniers mois sont des citoyens algériens, marocains ou tunisiens. Certains pays européens ont un accord de réadmission des migrants en situation irrégulière, comme c'est le cas de l'Espagne et du Maroc. La politique de retour des migrants en situation irrégulière se heurte aux difficultés économiques des pays partenaires, d'où le besoin d'une aide ciblée. Par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations met en place des programmes d'aide aux retours volontaires et à la réinsertion.

Les travailleurs migrants dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient constituent un autre sujet de préoccupation. L'Organisation mondiale du travail a mis en place des normes en la matière, mais une assistance humanitaire est nécessaire pour que les pays concernés puissent les mettre en œuvre. Beaucoup

de ces personnes sont actuellement en situation précaire ou tout simplement ont perdu leur emploi en raison de l'épidémie et de ce fait deviennent une proie pour les trafiquants.

L'amendement de M. Cottier et d'autres collègues invitant les parlements à renforcer la part non affectée des contributions nationales aux organisations humanitaires est bienvenu car, souvent, les déplacements sont les conséquences des situations d'urgence – l'éclatement d'un conflit ou une catastrophe naturelle – difficiles à prévoir. Les débats parlementaires portant sur l'assistance humanitaire au sein des parlements nationaux et les décisions sur les fonds à y affecter pourraient être utilement guidés par les conclusions de l'Assemblée. Les moyens d'interaction dont dispose le Conseil de l'Europe avec les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, comme la participation de certains de ces pays aux accords partiels ou le statut de partenaire pour la démocratie dont les parlements de certains pays disposent auprès de l'Assemblée, sont des moyens efficaces et jouent un rôle important pour évaluer et débattre du besoin d'assistance humanitaire.

**Mme De Temmerman**, rapporteure pour avis de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable (Doc. 15285), partage le constat de Lord Alexander Dundee. Elle s'interroge sur l'action à mener pour trouver des réponses à long terme, efficaces et effectives sur la situation des migrants dans le voisinage sud. C'est aussi le sens de l'appel lancé par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Des gens meurent en mer par manque de réponse à ce désastre humanitaire ! L'action humanitaire est un sujet déchirant et le blocage de la réforme de la politique migratoire de l'Union européenne est regrettable. Il est primordial de mettre en place des routes sûres et légales pour les migrants, y compris les enfants. Les réponses répressives et inhumaines n'ont pas apporté de solutions durables. Parmi les engagements pris au titre des objectifs de développement durable, figurent l'accès des migrants au droit du travail et l'aide à la migration et la mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable. La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains sert déjà de base à des projets de coopération au Maroc et en Tunisie. Les amendements présentés par la commission mettent en exergue la nécessité de respecter les droits socioéconomiques et de garantir la protection des personnes les plus fragiles. Les amendements 1, 2 et 3 rappellent des conventions majeures du Conseil de l'Europe centrées sur la protection des enfants et des femmes, qui sont les populations les plus fragiles parmi les migrants et demandeurs d'asile. L'amendement 4 souligne combien l'expression « retour volontaire » est déplacée. L'amendement 5 soutient le dispositif COVAX. L'amendement 6 a pour objectif d'interpeller les pouvoirs publics sur la situation des enfants retenus en Syrie. Finalement, l'amendement 7 rappelle combien le commerce des armes a déstabilisé les institutions des États de la région.

**M. Fridez**, Président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, se réfère au récent rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe intitulé « Un appel de détresse pour les droits de l'homme - Des migrants de moins en moins protégés en Méditerranée » qui dresse le constat du manque de moyens et du manque de solidarité de l'Europe à l'égard des migrants. Ceux-ci subissent une triple peine. Premièrement, ils sont obligés de quitter leur environnement natal pour des raisons économiques ou pour fuir la violence. Pendant le voyage ils sont souvent victimes de viols et d'abus. En arrivant en Europe ils sont mal reçus ou refoulés ou restent dans des camps pendant des périodes prolongées en attendant une décision. Le rapport de Lord Dundee rappelle ces constats et invite l'Assemblée à porter haut les couleurs de la solidarité et du respect des droits de l'homme. Le rapport de M. Tornaritis porte sur les aspects légaux de la même problématique qui, hélas, n'est pas encore résolue en Europe et qui exige une action commune et davantage de solidarité avec les pays de première ligne.

**Lord Alexander Dundee** soutient les remarques de M. Fridez sur le besoin de solidarité. Même si la population des camps de migrants baisse actuellement, un nouvel afflux est toujours possible. Actuellement les migrants arrivent sur les îles de la mer d'Égée et on espère que la période de transition, de relogement ou de retour ne se prolongera pas.

Le projet de résolution sur « Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des Pactes mondiaux des Nations Unies pour les migrants et réfugiés » est **adopté** par 14 voix pour, avec 2 abstentions [Résolution 2379 (2021)].

La Commission permanente **examine** les amendements au projet de résolution sur « Action humanitaire pour les réfugiés et les migrants dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient ».

Les amendements nos 1, 3, 5 et 8 adoptés à l'unanimité par la commission saisie pour rapport, sont déclarés **adoptés** en vertu de l'article 34.11 du Règlement.

L'amendement n° 2, présenté par **Mme De Temmerman** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, est **adopté** à l'unanimité par 14 voix pour, avec 3 abstentions.

L'amendement n° 4, présenté par **Mme De Temmerman** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, auquel **M. Fridez** s'oppose, est **rejeté** par 10 voix contre, 2 voix pour, avec 3 abstentions.

L'amendement n° 6, présenté par **Mme De Temmerman** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, est **adopté** à l'unanimité par 14 voix pour, avec une abstention.

L'amendement n° 7, présenté par **Mme De Temmerman** au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, auquel **M. Fridez** s'oppose, est **rejeté** par 10 voix contre, 2 voix pour, avec trois abstentions.

L'amendement n° 9, présenté par **Mme Stienen**, est **adopté** à l'unanimité par 12 voix pour, avec 4 abstentions.

Le projet de résolution sur « Action humanitaire pour les réfugiés et les migrants dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient » est **adopté** à l'unanimité par 15 voix pour, avec une abstention [Résolution 2380 (2021)].

Le projet de recommandation sur « Action humanitaire pour les réfugiés et les migrants dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient » est **adopté** à l'unanimité par 15 voix pour [Recommandation 2203 (2021)].

#### 14. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

#### 15. PROCHAINE REUNION

**La Présidente** annonce que la prochaine réunion de la Commission permanente se tiendra le 26 novembre 2021, son lieu et son format étant à confirmer.

## ANNEXE 1

### Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

#### A. RENVOIS EN COMMISSION

- 1. Urgence de santé publique: la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé**  
Proposition de résolution déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable  
[Doc. 15245](#)

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

- 2. Pour un avenir plus juste: tirer les leçons de la pandémie de covid-19 pour promouvoir l'égalité en Europe**  
Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination  
[Doc. 15246](#)

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour en tenir compte dans le cadre du rapport sur « Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 »* et à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour avis*

- 3. La nécessité de lutter contre la discrimination fondée sur les opinions politiques**  
Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination  
[Doc. 15247](#)

Classement sans suite

- 4. La santé et les droits sexuels et reproductifs**  
Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination  
[Doc. 15248](#)

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

- 5. L'émigration forcée due à la répression politique**  
Proposition de résolution déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées  
[Doc. 15249](#)

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour en tenir compte dans le cadre du rapport sur « Appel en faveur d'un processus politique national inclusif au Bélarus »*

- 6. Impact de la covid-19 sur le tourisme mondial et l'industrie aéronautique et relance de ces secteurs en toute sécurité**  
Proposition de recommandation déposée par Mme Mariam Kvrivishvili et d'autres membres de l'Assemblée  
[Doc. 15254](#)

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour en tenir compte dans le cadre du rapport sur « Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 »*

- 7. Création d'un statut de «partenaire jeunesse» au sein de l'Assemblée parlementaire**  
Proposition de résolution déposée par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias  
[Doc. 15262](#)

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour avis*

- 8. Prévenir les comportements addictifs chez l'enfant**  
**Proposition de recommandation déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**  
[Doc. 15269](#)

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

- 9. Déploiement de mercenaires dans le conflit du Haut-Karabakh**  
**Proposition de résolution déposée par M. Birgir Thórarinnsson et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15271](#)

Transmission à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour information*

- 10. L'impact des restrictions imposées à l'occasion de la covid-19 sur l'espace et les activités de la société civile**  
**Proposition de résolution déposée par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**  
[Doc. 15273](#)

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

- 11. Le statut précaire des travailleurs transfrontaliers et saisonniers en Europe**  
**Proposition de résolution déposée par M. Viorel-Riceard Badea et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15274](#)

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes *pour rapport* et à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour avis*

**B. DEMANDE D'UNE COMMISSION (Article 26.4 du Règlement de l'Assemblée)**

- 1. Pour un renforcement du dialogue parlementaire avec l'Algérie**  
**Proposition de résolution déposée par M. Jacques Maire et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 14476](#)  
Renvoi 4363 du 15 mars 2018 – validité : 15 décembre 2021

Caducité du renvoi

**ANNEXE 2****List of participants / Liste des participants****President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire**

Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique

**Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques**

Mr Frank SCHWABE Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /  
Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Mr Aleksander POČIEJ Group of the European People's Party (EPP/CD) /  
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

M. Jacques MAIRE Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /  
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr Ian LIDDELL-GRAINGER European Conservatives Group and Democratic Alliance  
(EC/DA) / Groupe des Conservateurs européens et Alliance  
démocratique (CE/AD)

Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left (UEL) /  
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

**Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·e·s de l'Assemblée**

M. José BADIA Monaco

Mr Kimmo KILJUNEN Finland / Finlande

Mr Emanuel MALLIA Malta / Malte

Ms Theodora BAKOYANNIS Greece / Grèce

Mr John HOWELL United Kingdom / Royaume-Uni

Ms Laima Liucija ANDRIKIENĖ Lithuania / Lituanie

Mme Nicole TRISSE France

Mr Zsolt NÉMETH Hungary / Hongrie

Mr Ahmet YILDIZ Turkey / Turquie

Mr Andreas NICK Germany / Allemagne

M. Petr TOLSTOI Russian Federation / Fédération de Russie

Mr Arkadiusz MULARCZYK Poland / Pologne

Mr Oleksandr MERZHKO Ukraine

Mr Lars Aslan RASMUSSEN Denmark / Danemark

**Chairpersons of National Delegations / Président·e·s de délégations nationales**

Mr Ervin BUSHATI Albania / Albanie

Ms Mònica BONELL Andorra / Andorre

Mr Ruben RUBINYAN Armenia / Arménie

Mr Reinhold LOPATKA Austria / Autriche

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

Ms Alma ČOLO Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

Ms Marijna BALIĆ Croatia / Croatie

Mr Lars Aslan RASMUSSEN Denmark / Danemark

Ms Maria JUFEREVA-SKURATOVSKI Estonia / Estonie

Mr Kimmo KILJUNEN Finland / Finlande

Mme Nicole TRISSE France

Mr Andreas NICK Germany / Allemagne

Ms Dora BAKOYANNIS Greece / Grèce

Mr Zsolt NÉMETH Hungary / Hongrie

Mr Ólafur Þór GUNNARSSON Iceland / Islande

Ms Fiona O'LOUGHLIN Ireland / Irlande

Ms Inese LIBINA-EGNERE Latvia / Lettonie

Mr Emanuelis ZINGERIS Lithuania / Lituanie

Mr Emanuel MALLIA Malta / Malte

M. José BADIA Monaco

Ms Maja VUKIĆEVIĆ Montenegro / Monténégro

Ms Petra STIENEN	Netherlands / Pays-Bas
Ms Ingjerd SCHOU	Norway / Norvège
Mr Arkadiusz MULARCZYK	Poland / Pologne
M. Pedro BACELAR DE VASCONCELOS	Portugal
Mr Ionuț-Marian STROE	Romania / Roumanie
M. Petr TOLSTOI	Russian Federation / Fédération de Russie
Ms Anna ZÁBORSKÁ	Slovak Republic / République slovaque
Mr Antonio GUTIÉRREZ	Spain / Espagne
Ms Boriana ÅBERG	Sweden / Suède
M. Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
Mr Ahmet YILDIZ	Turkey / Turquie
Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine
Mr John HOWELL	United Kingdom / Royaume-Uni

**Ex-officio members of the Bureau / Membres ex-officio du Bureau**

Mr Zsolt NÉMETH	Hungary / Hongrie
Mr Andreas NICK	Germany / Allemagne
Ms Fiona O'LOUGHLIN	Ireland / Irlande

**Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy /  
Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie**

Mr Zsolt NÉMETH	Hungary / Hongrie
-----------------	-------------------

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /  
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Mr Boriss CILEVIČS	Latvia / Lettonie
--------------------	-------------------

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /  
Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

M. Luis LEITE RAMOS	Portugal
---------------------	----------

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /  
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

M. Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
------------------------	----------------------

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /  
Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

M. Olivier BECHT	France
------------------	--------

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /  
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Ms Petra BAYR	Austria / Autriche
---------------	--------------------

**Chairperson of the Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of  
the Council of Europe (Monitoring Committee) /  
Président de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du  
Conseil de l'Europe (commission de suivi)**

Mr Michael Aastrup JENSEN	Denmark / Danemark
---------------------------	--------------------

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /  
Présidente de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

Ms Ingjerd SCHOU	Norway / Norvège
------------------	------------------

**Rapporteurs of the Committees / Rapporteur-e-s des commissions**

Ms Inka HOPUSU	Finland / Finlande
Mme Jennifer DE TEMMERMAN	France
Lord Alexander DUNDEE	United Kingdom / Royaume-Uni

**Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire**

Mr Hovhannes IGITYAN	Armenia / Arménie
Ms Anne-Mari VIROLAINEN	Finland / Finlande
Mr Irakli CHIKOVANI	Georgia / Géorgie
Mr Piero FASSINO	Italy / Italie
Mr Alfred HEER	Switzerland / Suisse

**Other delegations / Autres delegations**

Mr Bernard SABELLA	Palestine
--------------------	-----------

**Invited personality / Personnalité invitée**

Mr Levente MAGYAR	Deputy Minister, Parliamentary State Secretary, Ministry for Foreign Affairs and Trade of Hungary, Hungarian Presidency of the Committee of Ministers of the Council of Europe / ministre adjoint, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie, Présidence hongroise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
-------------------	--

**Other participants / Autres participants**

Mr Yoaz HENDEL	Member of the Knesset / Membre de la Knesset
----------------	--

**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Ms Despina CHATZIVASSILIOU	Secretary General / Secrétaire Générale
Ms Marja RUOTANEN	Director of Committees / Directrice des commissions
Mr Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance
Mme Valérie CLAMER	Deputy Head of the Table Office / Chef adjointe du Service de la Séance
Ms Liri KOPACI-DI MICHELE	Head of the Private Office / Cheffe du Cabinet
Ms Kateryna GAYEVSKA	Secretary of the Standing Committee / Deputy Head of the Office of the Secretary General / Secrétaire de la Commission permanente / Cheffe adjointe du Bureau de la Secrétaire Générale
Mr Artemy KARPENKO	Head of the Office of the Secretary General / Chef du Bureau de la Secrétaire Générale
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau of the Assembly / Advisor to the Director of Committees / Cheffe du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée / Conseillère de la Directrice des commissions
Mme Rachel MOREL	Principal administrative assistant of the Table Office / Assistante administrative principale du Service de la Séance
Mme Annick SCHNEIDER	Principal administrative assistant, Central Division / Assistante administrative principale, Division centrale
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Noémie SCHOEN	Assistant to the Secretary General / Assistante de la Secrétaire Générale
Mme Aurélie HAUG	Assistant of the Table Office / Assistante du Service de la Séance

**Private Office of the Secretary General and Deputy Secretary General / Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe**

Mr Gianluca ESPOSITO	Deputy Director, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Directeur adjoint, Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint
----------------------	---

**Council of Europe / Conseil de l'Europe**

Ms Leyla KAYACIK	Secretary to the Committee of Ministers ad interim / Secrétaire du Comité des Ministres ad interim
------------------	--